



Conseil Communal d'Etoy

Rapport de la commission de Gestion



Relatif à la gestion et aux comptes 2025

(préavis 02/2026)

Introduction

La Commission de gestion de la Commune d'Etoy, composée de Mme Buchet ainsi que de MM. Chiaravalotti, Fuerer, Groeneweg, Heiniger, Mérinat et Spring, s'est réunie 12 fois entre novembre 2025 et juin 2026. Elle a travaillé sur deux thématiques principales :

- Le cycle de gestion et de valorisation des déchets
- La salle multifonctions et la salle polyvalente

Dans ce cadre, la Commission a rencontré une délégation municipale le 19 janvier 2026 pour traiter de la thématique des déchets, puis le 26 janvier pour parler de la salle multifonctions et de la salle polyvalente.

La Commission a pu commencer à étudier les comptes le 28 avril. Elle remercie la Municipalité et la Boursière pour la mise à disposition précoce des comptes communaux.

La Commission a procédé à des vérifications par pointage, en particulier sur les comptes liés aux deux thématiques précitées ainsi que sur les préavis traités en 2025 :

- 01-2023 (plan d'affectation - en cours)
- 02-2024 (crédit d'étude auberge - en cours)
- 05-2024 (aménagement routier de la ligne de bus 722 - en cours)
- 06-2024 (réfection skate parc - terminé)
- 11-2024 (étude boucle énergie - en cours)

La Commission a enfin envoyé une liste de questions à la Municipalité et à la Boursière. Une discussion a eu lieu le 1^{er} juin 2026. Pendant cette séance, la Municipalité et la Boursière ont pu répondre à toutes les questions de la Commission avec satisfaction.

La révision des comptes de la Commune a été réalisée par l'auditeur BDO à Lausanne. Le rapport d'audit, signé le 18 mai 2026 et annexé au préavis, conclut à la conformité des comptes communaux 2025.

Déchets

Démarche générale

La Commission de gestion a rencontré M. Jean-Marc Schlaeppli le 19 janvier 2026. Une liste de questions avait été transmise préalablement à la Municipalité. Il ressort de cette séance que le tri et la gestion des déchets à Etoy sont globalement bien effectués. La déchetterie ainsi que les éco-points contribuent efficacement à la réduction du volume de déchets soumis à la taxe au sac.

Le tableau ci-dessous détaille pour chaque type de déchet le coût du traitement ainsi que les éventuels revenus associés. Comme on peut le voir, très peu de déchets rapportent de l'argent à la Commune. Le recyclage ne permet pas de diminuer les coûts associés au traitement des déchets mais permet une utilisation plus durable des ressources.

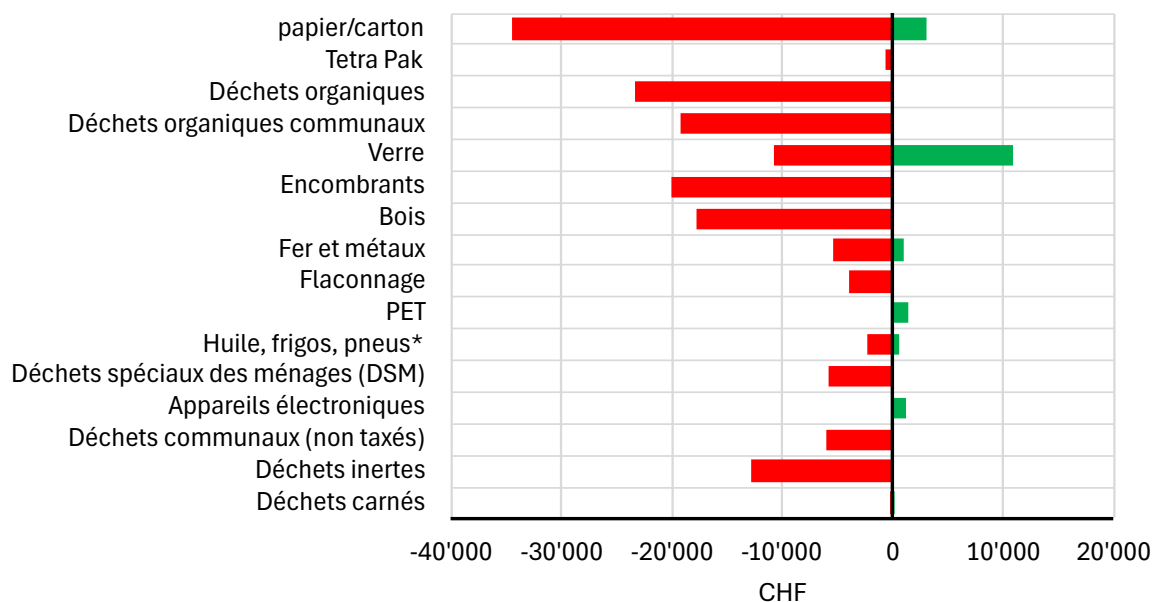
	Volumes (t)	Coûts	Rentrées	Delta
<i>Déchets ménagers</i>	338.44	-118'496.57	135'314.25	16'817.68
<i>papier/carton</i>	139.06	-34'575.95	3'050.70	-31'525.25
<i>Tetra Pak</i>		-696.80		-696.80
<i>Déchets organiques</i>	347.47	-23'343.00		-23'343.00
<i>Déchets organiques communaux</i>		-19'304.30		-19'304.30
<i>Verre</i>	118.5	-10'692.13	10'845.90	153.77
<i>Encombrants</i>	64.68	-20'095.90		-20'095.90
<i>Bois</i>	99.82	-17'831.17		-17'831.17
<i>Fer et métaux</i>	36.33	-5'367.63	952.52	-4'415.11
<i>Flaconnage</i>	4.21	-3'881.75		-3'881.75
<i>PET</i>	10.41		1'392.58	1'392.58
<i>Huile, frigos, pneus</i>	1.72*	-2'423.57	632.46	-1'791.11
<i>Déchets spéciaux des ménages (DSM)</i>	3.8	-5'919.10		-5'919.10
<i>Appareils électroniques</i>	9.33		1241.84	1'241.84
<i>Déchets communaux (non taxés)</i>	32.94	-5'951.61		-5'951.61
<i>Déchets inertes</i>	100.8	-128'83.49		-128'83.49
<i>Déchets carnés</i>		-248.41	218.30	-30.11
Total (déchetts uniquement)		-281'711.38	153'648.55	-128'062.83
<i>Taxe</i>			126'980.50	126'980.50
Total (y.c. taxe forfaitaire)		-281'711.38	280'629.05	-1'082.33
<i>frais personnel</i>		-80'121.25		-80'121.25
<i>frais exploitation</i>		-8'920.40		-8'920.40
<i>défalcations et remise taxes</i>		-1'652.16		-1'652.16
<i>frais d'information</i>		-4'470.92		-4'470.92
Total (y.c. frais d'administration)		-376'876.11	280'629.05	-96'247.06

* le volume correspond aux huiles (pneus : 23 unités avec jante et 89 unités sans jante)

Si le traitement des déchets ménagers est intégralement compensé par la taxe au sac, les coûts directement liés à la collecte des autres déchets n'est que partiellement compensé par la taxe forfaitaire (il manque 17'900.- pour couvrir l'ensemble des dépenses). L'augmentation prochaine de la taxe forfaitaire de 60.- à 70.- permettra de compenser ce manque.

Les montants associés aux déchets (hors déchets ménagers) sont représentés sous forme graphique ci-dessous.

Coûts et rentrées des déchets (hors ordures ménagères) - Etoy 2025



Papier / carton

Le papier et le carton sont triés mécaniquement et manuellement. Les filières de valorisation distinguent clairement le papier du carton, mais les prix de reprise entre le papier pré-trié et le carton fluctuent, le papier étant généralement plus valorisé que le carton, sauf au printemps où l'inverse se produit.

	Papier mélange (t)	Papier de commune mélange (t)	Carton (t)	CHF/t (papier)	CHF/t (carton)	CHF (papier)	CHF (carton)
janv.	1.96	5.3	5.14	15	10	109.0	51.4
févr.	2.18	4.02	4.68	15	10	93.0	46.8
mars	2.20	6.10	3.76	30	35	249.0	132.0
avr.	2.02	4.48	4.42	50	60	325.0	265.0
mai	1.94	5.06	3.80	50	60	350.0	228.0
juin	3.90	6.42	0.00	30	0	310.0	0.0
juill.	1.78	4.10	5.14	20	20	118.0	103.0
août	1.88	4.42	4.88	15	10	94.5	48.8
sept.	2.28	6.68	4.76	15	10	134.0	47.6
oct.	2.40	5.14	4.82	15	10	113.0	48.2
nov.	2.48	5.76	0.00	10	0	82.4	0.0
déc.	3.86	6.12	4.98	10	0	99.8	0.0
Total	28.88	63.60	46.38			2077.3	970.4

Pour le papier et le carton, le taux de déchets non conformes s'élève à moins de 6 %, ce qui est considéré comme un bon résultat.

La possibilité d'installer des bennes à papier dans les éco-points a été évoquée. L'expérience d'autres communes montre cependant qu'un tel dispositif entraîne souvent la présence de déchets non désirés (carton, autres matières), ce qui diminue l'efficacité du tri.



La Commission suggère néanmoins que la Municipalité puisse reconsidérer cette option, par exemple au moyen de conteneurs de type « boîte aux lettres » limitant les apports non conformes.

Verre

Le verre n'est plus traité à la verrerie de St-Prex mais dans les pays limitrophes. Le tri par couleur (blanc, vert, brun) permet d'obtenir une meilleure valorisation financière à environ 97 CHF/tonne pour le verre séparé, contre 53 CHF/tonne pour le verre mélangé.

Une piste évoquée pour le futur serait de collecter le verre mélangé, mais au moyen de bennes de plus grande capacité, ce qui permettrait de réduire les coûts de collecte. Une deuxième piste serait d'installer une troisième benne à la déchetterie pour séparer chaque couleur et optimiser les levées. La deuxième solution est actuellement privilégiée.



La Commission suggère à la Municipalité d'améliorer la signalisation concernant les types de verre recyclables ainsi que les bonnes pratiques de gestion des couleurs (dans quelle benne doit-on jeter les bouteilles qui ont une couleur entre le vert et le brun ? où jeter les couleurs inhabituelles comme le bleu ?)

	Brun (t)	Vert (t)	Blanc (t)
<i>janv.</i>	3.02	4.40	2.12
<i>févr.</i>	3.30	5.28	3.37
<i>mars</i>	1.52	1.88	3.74
<i>avr.</i>	5.30	6.51	2.68
<i>mai</i>	1.42	3.66	1.96
<i>juin</i>	1.46	2.70	2.28
<i>juill.</i>	2.96	6.30	4.61
<i>août</i>	1.48	1.50	2.48
<i>sept.</i>	3.32	5.30	5.65
<i>oct.</i>	1.54	7.89	2.24
<i>nov.</i>	2.76	0.00	2.08
<i>déc.</i>	1.38	5.77	3.44
Total	29.46	51.19	36.65

PET et autres plastiques

La collecte du PET ne génère aucun frais pour la Commune et donne lieu à un remboursement financé par la taxe anticipée perçue sur chaque contenant.


Les autres polymères plastiques sont recyclés sans remboursement. Leur tri repose donc essentiellement sur la volonté de la Commune, d'autant plus qu'il n'existe pas de solution de retraitement en Suisse.

Capsules Nespresso

Les capsules Nespresso sont recyclées directement par Nestlé via une filière spécifique.


Encombrants

La norme retenue correspond au minimum à 60 cm d'encombrement, soit tout ce qui ne peut pas être contenu dans un sac taxé. La benne des encombrants contenant très souvent des déchets inférieurs à cette norme, nous concluons qu'une certaine tolérance est appliquée pour les encombrants.

 La Commission propose à la Municipalité de renforcer la sensibilisation des usagers, par exemple au moyen de visuels explicatifs à la déchetterie. En effet, tout ce qui est déposé dans les encombrants correspond à une perte potentielle de revenus de taxe au sac.

Déchets particuliers

Les déchets particuliers (électriques, électroniques, chimiques, piles, etc.) sont financés par les filières SENS, SWICO et CRIDEC. La Commune ne paie pas pour leur enlèvement, qui est financé par la Taxe Anticipée de Recyclage (TAR), mais reçoit une participation financière.

 La Commission souligne l'importance de la séparation systématique des piles et batteries, en particulier celles au lithium, des déchets électroniques et électriques, en raison du risque élevé d'incendie, et suggère à la Municipalité de renforcer la sensibilisation des usagers sur ce point aussi.

Taxe au sac

Le taux de conformité est estimé à plus de 95 %, ce qui signifie que moins de 5 % des sacs récupérés ne sont pas des sacs taxés.

Il ressort également que la taxe au poids est moins économique et plus complexe à gérer. Plusieurs communes de la région sont d'ailleurs récemment revenues à la taxe au sac.

Déchets organiques



Aucun revenu n'est actuellement généré par la collecte des déchets organiques. La Commission déplore que ces déchets ne puissent pas être valorisés et suggère à la Municipalité de sensibiliser les habitants au compostage de leurs déchets organiques et à la diminution des déchets de tonte (p.ex. en encourageant la pratique du mulching).

Le compost mis à la disposition des habitants de la commune à la déchetterie et aux jardins communaux est acheté chez Ecorecyclage SA. La production par la Commune de son propre compost et/ou de copeaux issus des déchets de grosses branches ne semble pas être une solution économiquement intéressante.

Déchetterie

Les dépôts sauvages restent difficiles à éviter. Ils n'engendrent pas de coûts directs importants, et l'installation de caméras pose des problèmes juridiques. Dans de nombreux cas, le propriétaire du sac est identifié et une ordonnance pénale est émise.

La question de la circulation au sein de la déchetterie a également été abordée. Un projet de barrière avec carte d'accès a été évoqué.



La Commission exprime toutefois des craintes quant à un possible report du trafic sur le chemin de la Vaux et estime que la situation actuelle n'est pas suffisamment problématique pour justifier une telle mesure sans analyse approfondie.

Salle multifonctions

Vision générale

La Commission a souhaité analyser la rentabilité et l'exploitation de la salle multifonctions. La Municipalité a insisté sur la nécessité d'évaluer l'ensemble du site des Communaux de manière globale, les différents bâtiments et usages étant étroitement liés.

Utilisation de la salle multifonctions

L'occupation de la salle multifonctions est très élevée en semaine durant les périodes scolaires :

- Lundi : 34 / 40 heures
- Mardi : 38 / 40 heures
- Mercredi : 22 / 40 heures
- Jeudi : 38 / 40 heures
- Vendredi : 26 / 40 heures

- Samedi : 5 / 40 heures
- Dimanche : 0 / 40 heures

La salle multifonctions accueille notamment le centre de performance de gymnastique rythmique de Gymvaud, qui loue la salle centrale en raison de sa hauteur sous plafond (car sans engin). Cette utilisation n'était pas prévue initialement. La salle peut accueillir des compétitions nationales de gymnastique rythmique mais n'est malheureusement pas suffisamment haute pour accueillir des compétitions internationales. Il est regrettable que le maître d'œuvre n'ait pas porté ce genre d'informations à la connaissance de la Municipalité (il en avait été de même pour le passage du format « VD7 » au format « Macolin », qui avait heureusement été découvert par la Municipalité à temps pour pouvoir l'intégrer au projet).

Les salles 1 et 3 sont utilisées quotidiennement par les écoles (hors mercredi après-midi). Le créneau de nettoyage initialement prévu le mercredi en journée pour l'ensemble des salles a été déplacé tôt le mercredi matin, ce qui a permis d'augmenter l'occupation des salles ce jour-là, excepté pour la salle centrale pour laquelle 4 heures de nettoyage restent planifiées en journée le mercredi.

Le week-end, les locations se font au minimum pour une demi-journée. La Municipalité n'exerce pas de pression particulière pour occuper le vendredi soir afin de permettre l'installation des événements du week-end.

Salles du haut

La grande salle du haut (environ 180 m²) est actuellement louée environ 3 heures par semaine, ce qui laisse un potentiel de développement important. La deuxième salle sera transformée pour accueillir l'accueil de midi, des bureaux (notamment pour Gymvaud) et un espace pour les concierges.

Tarifs et locations

Les tarifs de location sont globalement bas, en ligne avec les pratiques cantonales (environ 10 CHF/heure) pour encourager la pratique sportive.

Pour les événements, les tarifs appliqués sont les suivants :

- 350 CHF/jour pour les sociétés locales
- 500 CHF/jour pour les sociétés inscrites non locales
- 900 CHF/jour pour les autres utilisateurs

Des suppléments sont facturés pour la buvette (200 CHF) et les gradins (400 CHF) le week-end.

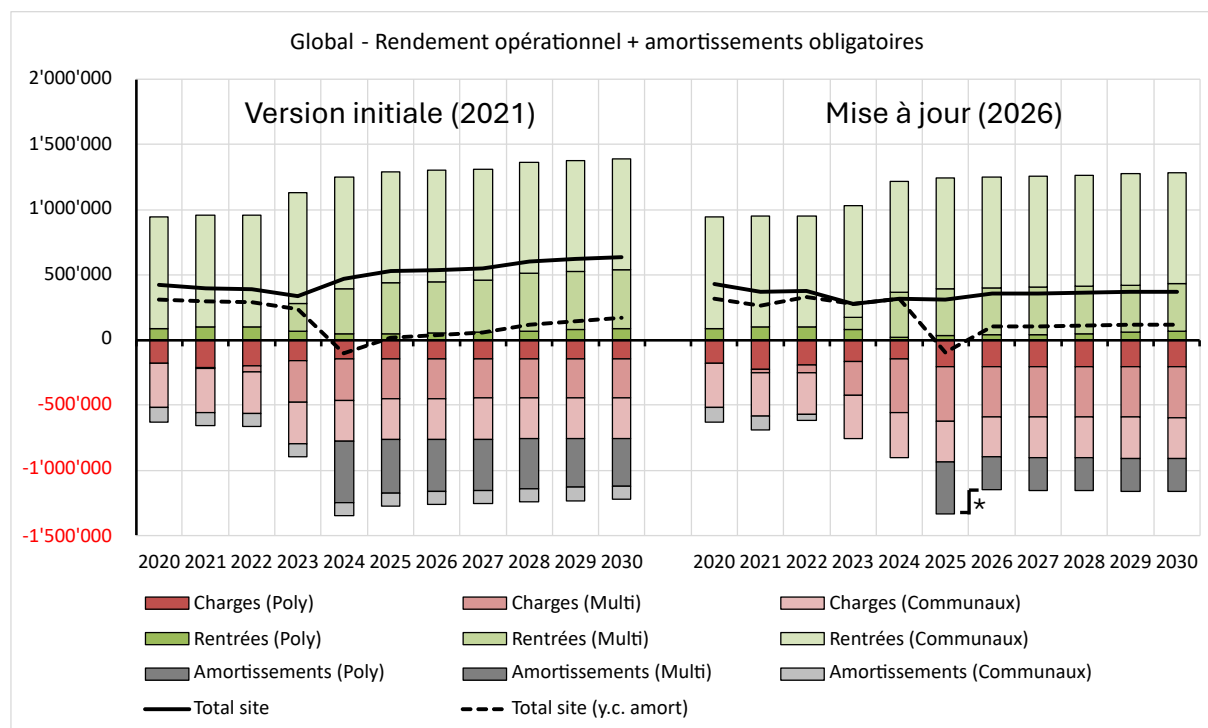
Salle polyvalente

La salle polyvalente est occupée tous les week-ends. En semaine, son occupation augmente progressivement (théâtre, gym, tambours), essentiellement par le bouche-à-oreille, sans communication spécifique à ce stade.

Comptes et rendement

La Municipalité a présenté à la Commission un tableau de rendement mis à jour par rapport à celui présenté en 2021 ([préavis 02-2021](#)). Sur la période 2024-2030, le site est globalement moins rentable que prévu initialement, tout en restant assumé comme une subvention communale au sport, à la culture et à la vie associative.

Le graphique ci-dessous détaille les projections présentées en 2021 (à gauche) ainsi que la version actualisée en 2026 (à droite). Les charges sont représentées en rouge, les revenus en vert, et les amortissements obligatoires en gris. Ces postes sont détaillés par bâtiment (salle polyvalente, salle multifonctions, Communaux I & II) au moyen de teintes différentes. Enfin, le rendement opérationnel (recettes – charges) est représenté au moyen d'une ligne continue tandis que le rendement total (recettes – charges – amortissements obligatoires) est représenté au moyen d'une ligne traitillée.



Le rendement opérationnel (ligne continue) du site des Communaux est positif. Pour l'année 2025, il s'élève à 307'377 CHF, ce qui est moins élevé que prévu initialement (526'645 CHF). Cette différence est due à la fois à des recettes inférieures et à des coûts supérieurs aux prévisions.

Si on tient compte des amortissements obligatoires, le rendement total (ligne traitillée) s'élève à -95'023 CHF pour 2025, soit 113'068 CHF de moins que prévu initialement (18'045 CHF). Le rendement total devrait néanmoins être positif dès 2026.

Ce bon résultat d'ensemble découle des amortissements extraordinaires effectués par la Municipalité depuis 2011. En effet, les Communaux I ont été amortis en 3 ans, l'assainissement de la salle polyvalente en 1 an, et les Communaux II en 8 ans. La salle multifonctions a quant à elle été amortie en 2025 pour une valeur de 4'779'000 CHF (403'000 CHF d'amortissements obligatoires et 4'376'000 CHF d'amortissements extraordinaires), auxquels viennent s'ajouter 3'156'075 CHF de subventions (voir ci-dessous). L'effet cumulé des subventions reçues et de l'amortissement extraordinaire effectué en 2025 (pour un total de 7'532'075 CHF) permet de baisser l'amortissement obligatoire de la salle multifonctions de 403'000 CHF à 252'100 CHF (représenté par l'astérisque sur le graphique des rendements) pour les années suivantes.

Si la Municipalité n'avait pas procédé à ces amortissements extraordinaires rendus possibles grâce aux bons résultats financiers de la Commune, les amortissements obligatoires se seraient élevés à 988'600 CHF pour l'année 2025, abaissant le rendement total à -679'205 CHF. Ces amortissements extraordinaires influencent donc fortement la lecture des résultats.

Le passage au système MCH2 ne permettra plus d'effectuer des amortissements supplémentaires. Si cela permettra un suivi plus réel des amortissements (typiquement, un amortissement prévu initialement sur 30 ans sera visible pendant toute cette durée dans les comptes), cela diminuera la capacité d'ajustement financière de la Commune.

Les amortissements extraordinaires introduisent un autre biais dans le calcul du rendement global de ce site car la part des intérêts sur la dette communale est calculée au prorata de la valeur résiduelle des bâtiments. Des bâtiments amortis trop rapidement voient ainsi le coût de la dette artificiellement diminué par rapport aux charges réelles.

La Commission relève également que certains investissements (luminaires, sonorisation, équipements divers) sont comptabilisés comme des charges courantes et n'apparaissent pas dans la synthèse du rendement. Par exemple, en 2024, les charges variables d'entretien de la salle polyvalente (compte 355.3141.3) correspondant notamment au remplacement des luminaires pour 156'815.52 ont été retirés du total des charges 2024 (303'934.36). D'autres investissements liés au site (aménagement de la zone des communaux, mini-pitch, RCE, etc.) ont encore été amortis très rapidement de façon extraordinaire, ce qui empêche un calcul réel du coût de la zone des Communaux.

Finalement, la Commune a reçu une subvention cantonale de 3 millions provenant d'un plan d'investissement cantonal de 150 millions pour la construction et la rénovation d'infrastructures sportives ([lien](#)). La Commune a pu bénéficier de cette subvention car une salle multifonctions rentre explicitement dans les catégories visées (« Les subventions s'adressent en priorité aux équipements qui répondent à un besoin reconnu au niveau régional ou cantonal. Parmi eux figurent notamment les piscines couvertes de 25 mètres, les patinoires couvertes conformes aux normes du hockey associatif, ainsi que les salles de sport triples dotées d'au moins 250 places de gradins. »).

Remerciements

La Commission formule ses sincères remerciements aux Membres de la Municipalité : Monsieur José Manuel Fernandez, Syndic, Madame Marianne Reist et Messieurs Roland Corthay, Charly Viquerat et Jean-Marc Schlaeppli, ainsi qu'à Madame Ingrid Ciampi, Boursière, pour leur disponibilité et la précision des réponses apportées à ses questions. La Commission rend attentif la Municipalité aux propositions énoncées dans ce rapport.

Conclusion

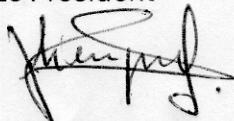
En conclusion, la Commission de Gestion vous propose à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

1. d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2025 ainsi que le bilan tels que présentés,
2. d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,
3. de relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

Etoy, le 10 juin 2026

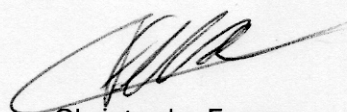
Pour la Commission de Gestion

Le Président



Julien Spring

Le Rapporteur



Christophe Fuerer